

posent dans les villes. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Pour tout le pays il a affecté environ 200 millions de dollars pour la construction de logements à prix modique, alors que la ville de Toronto à elle seule pourrait très bien trouver à en employer la plus grande partie, car 22,237 familles attendent d'obtenir des logements sociaux. Montréal et Vancouver, avec l'accroissement de leur population, à un rythme extraordinaire, font face à une situation aussi tragique dans leurs efforts pour fournir à leurs citoyens des logements satisfaisants à un prix qu'ils peuvent payer. Les panneaux de bois peints en brillantes couleurs ne peuvent plus dissimuler le délabrement de nos villes ni comprimer plus longtemps l'impatience des gens.

On a dit dans le discours du trône qu'une société juste c'est: «... une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens.» Nous espérons sincèrement que le gouvernement n'a pas oublié cet idéal élevé dans l'élaboration de sa politique des logements sociaux. Si les projets de logement sociaux ne valent guère mieux dans beaucoup trop de cas que des ghettos, comme l'a fait remarquer le ministre chargé du logement, les autorités ne devraient pas craindre alors d'envisager d'autres solutions. Le gouvernement devrait songer à autoriser la Société de développement du Canada à diriger des sociétés de construction à charte provinciale à titre de succursales ou pour y pratiquer des investissements. La location subventionnée à une grande échelle pourrait dans certains cas constituer une réponse beaucoup mieux appropriée aux besoins des citoyens. S'il n'est pas trop tard, donnons à nos villes un visage humain. N'oublions pas qu'une politique urbaine ne devrait pas viser l'efficacité au détriment du bien-être des citoyens. Ce sont les villes qui doivent être construites pour les hommes et non l'homme qui doit s'adapter à la ville.

Les députés de l'opposition se réjouissent de la décision du gouvernement d'établir un «conseil urbain». Nous souhaitons à cet organisme de réaliser le besoin le plus urgent que le gouvernement a été si long à reconnaître: la coordination des services fédéraux dans les villes. Ce conseil ne devrait pas être un mécanisme centralisateur par lequel Ottawa ferait savoir aux villes et aux provinces ce que le gouvernement fédéral a décidé de construire, comme ce fut le cas pour certains projets d'aéroports. Le conseil urbain devrait être une source de renseignements et de compétences, un conseil au sein duquel les trois échelons de gouvernement pourront se consulter et échanger des données qui serviront à améliorer la qualité de la vie urbaine.

Le conseil urbain devrait comprendre des membres permanents des gouvernements fédéral et provinciaux et une représentation flottante des autorités municipales. En d'autres termes, sa composition varierait pour les villes et les autres municipalités selon le problème à l'étude et la région affectée. Par exemple, l'emplacement d'un nouvel aéroport pour Toronto intéresse la plupart des municipalités du Sud de l'Ontario, alors que les installations portuaires intéressent les municipalités depuis Oshawa jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Ontario à Port Dalhousie.

Grâce à sa division de recherche, nous espérons sincèrement que le conseil urbain consacrera toute son énergie à résoudre le problème urgent du transport urbain. A Toronto, même les autoroutes à 16 voies

[M. Ryan.]

se révèlent insuffisantes aux besoins d'une circulation intense. Il faut trouver des solutions pour le transport interurbain que ce soit par tubes pressurisés, minirails ou autres systèmes de ce genre. Leur besoin est extrême dans les secteurs non desservis par le métro.

Le Canada est un pays jeune et riche, et pourtant son réseau de chemins de fer a 20 ans de retard. C'est un train de petite ligne qui relie la capitale nationale à Toronto. Le Canada devrait prendre exemple sur le Japon et sur la France qui ont réalisé des progrès immenses dans le domaine des transports ferroviaires.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire que les investissements dans les programmes d'affaires urbaines ne sont pas une nouvelle mode. Ils sont requis d'urgence pour rattraper le dommage causé par des années de négligence.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, avant de faire mes observations sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je voudrais signaler que nous venons d'assister à un scrutin que je considère comme le plus important depuis mon élection à la Chambre. Selon moi, aucun député ne désire connaître à nouveau une situation semblable à celle qui existe actuellement au Québec.

Je voudrais également remercier et féliciter tous les députés qui ont exprimé leurs vues lors du débat qui a duré jusqu'à dimanche matin. Nous avons tous considéré qu'il ne s'agissait pas d'un problème québécois, mais d'un problème de portée nationale et, à titre de député du Québec, je remercie tous mes collègues qui ont sympathisé avec nous, bien que les événements tragiques soient localisés dans la province de Québec, et particulièrement à Montréal.

A titre de premier député ministériel à prendre part au débat sur l'Adresse aujourd'hui, je désire au nom de tous mes commettants offrir mes condoléances à madame Laporte et aux membres de sa famille à l'occasion de l'événement tragique qui les afflige en ce moment. Parlementaire hors pair, Pierre Laporte avait une vision objective des problèmes et il était un spécialiste des problèmes urbains.

Alors qu'il était ministre des affaires municipales, Pierre Laporte s'est fait le défenseur du rapport Sylvestre, qui préconisait la fusion de 14 municipalités de l'Île-Jésus, agglomération qui est devenue aujourd'hui la deuxième municipalité au Québec en importance, ayant atteint une population de 230,000 âmes.

De nombreux hommages vous ont été rendus, à juste titre, monsieur l'Orateur, depuis le début du présent débat. Ces témoignages d'admiration et d'estime reflètent votre impartialité et la fermeté avec laquelle vous avez toujours dirigé les séances.

Je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Bourassa (M. Trudel), qui nous a tant sensibilisés au sujet des problèmes urbains, et le député d'Assiniboia (M. Douglas) qui nous a brossé un tableau de la situation dans les provinces de l'Ouest.

• (12.50 p.m.)

Ces deux députés se sont distingués d'une façon particulière par leur travail au sein des comités; le premier, lors de l'étude des propositions de réforme fiscale par le